



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 22 juillet 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à New York, me référant à la demande adressée à la Cour pénale internationale par le Procureur de la Cour concernant un mandat d'amener dont fait l'objet Omar al-Bashir, Président du Soudan, pour crimes contre l'humanité, crimes de génocide et crimes de guerre perpétrés au Darfour.

Le Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à New York ne saurait tolérer les violences et l'impunité, mais il doit y avoir un équilibre entre la poursuite de la justice et la nécessité de promouvoir la paix et la stabilité. L'Organisation de la Conférence islamique est donc profondément préoccupée par les effets de cette décision du Procureur de la Cour pénale internationale sur les efforts de paix et de réconciliation en cours au Soudan.

La décision du Procureur de mettre en accusation le Président al-Bashir entravera les initiatives de paix en cours, y compris l'application de la résolution 1769 (2007), et compliquera les efforts de stabilisation au Darfour ainsi que l'application de l'Accord de paix global dans le sud du Soudan.

L'Organisation de la Conférence islamique demande donc au Conseil de sécurité d'user de ses pouvoirs aux termes de l'article 16 du Statut de Rome pour qu'il soit sursis à toute mise en accusation éventuelle du Président al-Bashir, de manière à faciliter le processus politique en cours afin de parvenir à un règlement pacifique et durable de la crise du Darfour.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de l'Organisation  
de la Conférence islamique,  
Représentant permanent,  
Ambassadeur  
(*Signé*) Francis K. **Butagira**

